

Concours photo 2020

Article 1 : FLORE 54 en partenariat avec le Conseil Départemental 54 organisent en lieu et place des trophées de l'environnement 2020 un concours photo du 28 septembre au 21 novembre. L'objectif est de valoriser la nature de notre département.

Article 2 : La participation à ce concours photo est ouverte à toutes et à tous les photographes, de tout âge, sous condition d'être amateur et de résider dans le département 54. Les membres impliqués des deux structures organisatrices ainsi que les membres du jury ne sont pas admis à concourir.

Article 3 : **Le thème proposé :**
Nature 54 – Faune, Flore et Paysages du département

Six catégories sont prévues :

- « Faune » Monochrome et Couleur.
- « Flore » Monochrome et Couleur.
- « Paysages » Monochrome et Couleur.

Photographie Monochrome. Elle se rapporte à une image comportant outre le noir et le blanc, tous les gris intermédiaires, en niveaux de gris

Article 4 : Les photographies argentiques sont admises.

Article 5 : Le nombre de photos présentées est limité à 3 par auteur, toutes catégories confondues.

Article 6 : Les images doivent être fournies par envoi numérique en format JPEG 1900 pixels maximum sur le plus grand côté (environ 68 cm sur 45 cm). Poids maximal : 7Mo.

Les photos ne devront pas être prise avant 2015.

Joindre les métadonnées (Date et lieu de prise de vue) pour vérification de chaque photo.

Toute image présentée sous fichier numérique doit être correctement référencée
NOM_Prenom_Categorie(Faune, Flore, Paysage)_**N°photo**(1, 2 ou 3 maximum)_**Titre**

Exemple : *DUBOIS_Andre_Faune_Photo2_Le_petit_renard*

Aucun signe distinctif reconnaissable ne doit apparaître sur la partie visible de la photo.

Critères de sélection proposés : respect du thème, technique, originalité.

Les images doivent être conformes à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments, sans trucage ou autre technique qui renverrait une vision erronée du milieu ou de l'espèce photographiée. Le HDR, le focus stacking et la surimpression ne sont donc pas autorisés.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photo ne correspondant pas à ces critères.

Les fichiers numériques doivent être envoyés **uniquement** par mail à l'adresse : rrflore54@wanadoo.fr

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire dans les organes de communication locaux, les photos exposées dans l'intérêt de la manifestation.

Article 7 : Date limite de réception des tirages : **samedi 21 novembre 2020.**

Réunion du jury : semaine 50 (du 7 au 11 décembre).

Remise des prix : jeudi 17 décembre à 18h.

Une exposition sera proposée dans le hall du Conseil Départemental 54.
(La date d'exposition est à préciser)

Article 11 : Dispositions diverses

Il ne sera attribué qu'un seul lot par auteur primé dans chacune des 6 catégories.

Un prix spécial jury sera attribué pour une photographie « coup de cœur » toutes catégories confondues.

Les lots (Bons d'achat, livres, album photo...) seront remis aux lauréats lors de la remise des prix.

Chaque lauréat devra prendre les dispositions nécessaires pour récupérer son lot.

Dans le cas où des images représenteraient des personnes physiques ou morales reconnaissables ou des biens privés, le photographe s'engage à pouvoir présenter si besoin et sans délai l'autorisation de publication signée.

Les décisions du jury seront sans appel.

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : Le concours photos à vocation à être équitable

Le jury est indépendant.

Le concours respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession des images.

Il n'est fait aucun usage des images non gagnantes.

Les organisateurs n'utilisent les images gagnantes que dans le cadre du concours (info, expo, projection, portfolio, site, compte rendu...), pour présenter le palmarès, en précisant les noms des auteurs.

Le concours ne s'apparente pas à un appel d'offres et ne se substitue pas à une commande.

Le concours ne comporte pas d'obligation d'achat.

Contact

Raynald RIGOLOT
06.86.05.04.31
rflore54@wanadoo.fr

Organisateurs

Fédération FLORE 54

<http://flore54.org/>

<https://www.facebook.com/federationflore54>

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

48 Esplanade Jacques Baudot, 54000 Nancy

<http://www.meurthe-et-moselle.fr/>

